



Règlement et informations – 4^e édition de la Morcote Scal'

Samedi 2 mai 2026

1. La course se déroulera dans la Commune de Morcote.
2. La course aura lieu par tous les temps.
3. Course Morcote Scal' :
 - a. L'âge minimum pour participer est fixé à 16 ans révolus.
 - b. Seules les 100 premières personnes inscrites sont admises à la course.
 - c. Chaque participant concourt sous sa propre responsabilité. L'état de santé doit être optimal et chaque participant doit être en mesure de courir à un rythme soutenu sur une séquence répétée de 420 marches (escalier), à effectuer au minimum deux fois.
4. Course Morcote KidScal' :
 - a. Seuls les enfants âgés de 9 à 12 ans révolus sont admis à la course.
 - b. Les enfants doivent être accompagnés d'au moins une personne adulte responsable.
 - c. Les enfants participent à la course sous la responsabilité de leurs accompagnateurs adultes. Ces derniers sont tenus de vérifier que l'enfant est en bonne santé et capable d'effectuer le parcours en toute sécurité. Le tracé consiste en un escalier de 295 marches à parcourir une seule fois et requiert un effort physique adapté à l'âge du participant.
5. L'organisateur de la course décline toute responsabilité en cas d'accident ou de malaise.
6. Chaque participant doit disposer d'une couverture maladie et d'assurance accident permettant, le cas échéant, de couvrir l'intégralité des frais de transport en ambulance ou en hélicoptère.
7. Chaque participant est tenu de respecter les règles antidopage, disponibles sur www.antidoping.ch.
8. Les écouteurs ainsi que les bâtons ne sont pas autorisés.
9. La course n'est pas chronométrée.
10. Chaque participant doit respecter le parcours balisé et se conformer aux instructions des bénévoles présents le long du parcours. Toute infraction pourra entraîner une disqualification.



11. Des places de stationnement gratuites et réservées sont prévues pour les participants à la course ainsi que pour les accompagnateurs des enfants participant à la Morcote KidScal', au parking Garavello à Morcote.
12. L'inscription comprend, en plus du stationnement gratuit, le repas du soir (pasta party) à partir de 18h00, le dossard, de l'eau ainsi qu'une banane à l'arrivée.
13. Le retrait des dossards aura lieu le samedi 2 mai 2026 de 10h30 à 12h00 au parking de Morcote, espace Garavello 7 (7^e étage du parking Garavello de Morcote).
14. Il est recommandé aux participants d'utiliser les transports publics pour se rendre à Morcote ou de recourir au covoiturage.
15. Chaque participant doit porter son dossard de manière bien visible.
16. Les 100 participants à la Morcote Scal' seront répartis en deux catégories, hommes et femmes. Pour chaque catégorie, des séries qualificatives seront tirées au sort et composées de 3, 4 ou 5 coureurs par série, selon le nombre de participants par catégorie. Les deux premiers de chaque série se qualifient pour la série finale suivante, tandis que les autres participants prendront part à une série de repêchage.
17. Chaque participant doit faire preuve d'attention envers les autres participants courant dans la même série.
18. Le départ des premières séries à élimination directe est fixé à 13h30 depuis la Piazza Granda à Morcote.
19. Aucune installation de douche ne sera disponible sur place.
20. La remise des prix aura lieu vers 18h00 environ, dans l'espace Garavello (7^e étage du parking Garavello à Morcote). Elle se déroulera à l'intérieur, même en cas de pluie.
21. Des prix sont prévus pour les trois premiers classés de chacune des deux catégories de la Morcote Scal' ainsi que pour les trois premiers classés de la Morcote KidScal'.
22. Par son inscription, chaque participant accepte la communication de ses données personnelles (nom, prénom, adresse privée, date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail) aux partenaires (par exemple pour des services photographiques et vidéo), sauf opposition explicite par communication écrite à l'adresse e-mail suivante : info@morcotescal.ch.
23. Ces partenaires peuvent utiliser les données pour leurs propres services ou à des fins publicitaires. Dans le cas de sponsors, les données peuvent être utilisées pour des envois ciblés et des campagnes téléphoniques, préalablement convenues avec l'organisateur dans le cadre de la manifestation en cours. Le consentement à la transmission des données à des tiers peut être révoqué à tout moment. Les participants acceptent que l'organisateur puisse utiliser des images (photographies et vidéos officielles) relatives à l'événement à des fins promotionnelles, telles que, par



exemple, le site internet, les flyers, les vidéos, les photographies et les réseaux sociaux, sans pouvoir prétendre à aucun droit.

24. Les organisateurs partent du principe que chaque participant a pris connaissance du présent règlement officiel et en accepte l'intégralité des dispositions.

25. Annulation de l'inscription :

- a. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de l'inscription. Les participants ont toutefois la possibilité de souscrire, à leurs propres frais, une assurance annulation auprès de l'assurance de leur choix.
- b. En cas de présentation d'un certificat médical valable au plus tard 10 jours ouvrables avant l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'évaluer un remboursement ou le report de l'inscription à l'édition de l'année suivante. En cas de remboursement, le montant de l'inscription, déduction faite des frais de transaction, sera restitué par le même canal que celui utilisé lors du paiement (carte de crédit ou virement bancaire).